

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2022\_60 – OBJET : Contrat pour la maintenance du matériel de cuisine avec la société QUIETALIS-SOPRECO**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** qu'il y a lieu de prévoir la maintenance du matériel de cuisine pour le service entretien des bâtiments (cuisines des écoles, de la crèche et du foyer).

**DECIDE** de confier cet entretien à QUIETALIS – Agence Marseille - 285, avenue de plan de campagne - 13170 LES PENNES MIRABEAU.

**DECIDE** de signer un contrat d'entretien préventif et curatif main d'œuvre et déplacements (Contrat GOLD), à compter de la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et jusqu'au 30 juin 2023. Le prix forfaitaire annuel pour 2 visites par an est de 5 962,50 € HT.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 juin 2022.

Le Maire,

Olivier G

